



Politique Sportive - Creuse Grand Sud

Principes Généraux :

Véritable vecteur de lien social et support d'éducation de notre jeunesse, le sport est une composante essentielle de notre projet de territoire, il fédère un grand nombre de pratiquants, bénévoles, participe grandement à l'attractivité de notre collectivité et au dynamisme de notre tissu associatif, tout en participant à la promotion de notre territoire.

La politique sportive intercommunale a pour but d'affirmer les grandes orientations sportives pour la collectivité, au travers de la gestion de ses équipements et par la définition de la politique partenariale entre la Communauté de Communes et les associations sportives.

Le sport est une activité physique mais aussi sociale, qui repose sur des valeurs.

Notre politique sportive doit définir un cadre à ses actions pour répondre à une volonté de cohérence de tous les acteurs. Elle repose également sur [l'agenda 21 du sport](#), véritable programme d'action du mouvement sportif français dans le domaine du développement durable.

La politique sportive communautaire : Structurer, Agir et Dynamiser

Politique en matière d'équipements sportifs

Le sport en tant qu'activité sociale nécessite des lieux de pratiques et des équipements structurants, véritables générateurs de liens sociaux répondant aux besoins des utilisateurs.

Ils doivent répondre aux nécessités essentielles à la bonne pratique de la discipline sportive, et être tout à la fois un lieu de convivialité.

La Communauté de Communes a en charge la gestion et l'exploitation de ces équipements, elle en définit les conditions d'utilisation, les tarifs d'occupation, et le règlement intérieur.

Elle peut en confier, par délégation, la gestion et l'exploitation à une association, une autre collectivité, ou un organisme privé.

La solidarité sportive au service du développement durable

Favoriser la pratique sportive des jeunes comme source :

- > d'équilibre
- > d'épanouissement
- > de plaisir
- > de valeurs éducatives.

Favoriser l'accès au sport pour tous :

- > favoriser le sport comme facteur d'intégration et de lien social
- > favoriser la pratique sportive adaptée
- > favoriser la pratique sportive auprès du public féminin.

Favoriser la mise en place d'actions en faveur du développement durable :

- > Signer et mettre en place les dispositifs de la charte « Sport Creuse Grand Sud », dans le cadre de la démarche Agenda 21, développement durable.